

Du collège Jean Vilar d'Angres

Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Pas de Calais

20 Boulevard de la Liberté

62021 Arras

Sujet : La réduction des moyens horaires pour le collège Jean Vilar d'Angres

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les élus au conseil d'administration du collège Jean Vilar d'Angres vous adressent ce courrier joint au Procès-Verbal du CA du 29 Janvier 2024 pour vous faire part à nouveau de leurs inquiétudes et mécontentements face à la diminution une fois de plus de notre DGH pour la prochaine rentrée.

Les élus au conseil d'administration, enseignants et parents d'élèves, réunis le 29 Janvier 2024 tiennent à porter la présente motion à la connaissance des membres du CA et demandent son inscription au procès-verbal de CA. Ils tiennent, par cette motion, à exprimer leurs très vives inquiétudes face à la préparation de la prochaine rentrée devant la Dotation Globale Horaire (DGH) qui a été attribuée au collège et qui va se traduire cette année encore par une dégradation des conditions d'étude et d'enseignement dans un contexte déjà rendu difficile par les précédentes baisses de DGH.

Le collège a perdu depuis 2020 pratiquement 100 HP et 2 divisions. Cette année alors que nos effectifs prévisionnels sont stables à 491 élèves comme l'année dernière, notre DGH baisse une nouvelle fois de 8.5 HP et notre H/E n'a jamais été aussi bas 1.13 alors qu'il était déjà faible l'an dernier à 1.15 avec exactement le même effectif. Nous devons supprimer une de nos divisions ouvertes sur moyen propre l'an dernier afin d'y travailler avec des effectifs bien moins chargés. Cette baisse de la DGH nous semble une nouvelle fois très surprenante par rapport aux annonces gouvernementales : le choc des savoirs. Cette diminution impacte lourdement notre établissement :

en augmentant le nombre d'élèves par classe (dans des salles déjà exigües) rendant les conditions d'apprentissage et d'enseignement de plus en plus difficiles dans un contexte déjà très compliqué

- ✓ **en rendant difficile, voire impossible, de déplacer un élève ou d'accueillir une AESH au sein de la classe pour épauler les élèves aux besoins spécifiques pourtant de plus en plus nombreux : cette année déjà des AESH se retrouvent assises dans l'allée.**

Cela revient à dire que les professeurs de notre collège doivent accueillir plus d'élèves dont davantage d'élèves porteurs de handicap... et tout ça avec des moyens en moins ! Tout ceci remet en cause les principes d'égalité prônés par le ministère.

Comment, avec un nombre d'élèves par classe plus important, continuer à assurer un enseignement de qualité ?

Comment accueillir un ou deux AESH au sein de la classe pour épauler les élèves aux besoins spécifiques de plus en plus nombreux dans des salles conçues pour une capacité maximale de 28 ?

Comment favoriser l'acquisition de la pratique de l'oral dans des classes où l'effectif ne permet pas de donner la parole à chaque élève une fois dans l'heure ?

Comment travailler correctement en langue et atteindre le niveau A2 dans de telles conditions ?

Comment manipuler en sciences dans des classes de plus en plus surchargées quand nous ne pouvons plus avoir de groupe ?

Comment, avec ce problème d'effectifs, assurer une pédagogie différenciée dans des classes au profil de plus en plus hétérogène ?

Comment enseigner le savoir nager avec des groupes trop lourds ?

Comment aider chaque élève à progresser à son rythme et surmonter les difficultés croissantes de maintenant de nombreuses années ?

Nos élèves ne méritent-ils pas les meilleures conditions pour s'instruire et s'épanouir ?

Comment mettre en place des groupes de besoins et donc augmenter le nombre de groupes d'enseignement quand nos moyens diminuent ? Comment mettre en place le choc des savoirs avec encore moins de moyens ?

Cette baisse de DGH aurait-elle pour but à terme de faire des choix entre disciplines et donc de créer des tensions importantes entre disciplines au moment de la ventilation de la DGH ou de nous obliger à supprimer certaines options (LCE, classe bilangue, section triathlon, chorale, EPI ...) qui font la richesse et la fierté de notre établissement ? Devra-t-on laisser ces enseignements aux établissements privés, ce qui conduirait de fait à une rupture de l'égalité républicaine !

Nous remarquons :

Le manque de cohérence entre des discours soulignant l'importance du travail de classe en effectifs réduits pour aider les élèves les plus fragiles avec un travail par groupe de besoin, et l'augmentation des effectifs par classe qui ne permettra plus de les aider.

La faiblesse de la DGH entraîne l'augmentation des effectifs par classe dans des locaux parfois exigus. Elle conduit à diminuer nos dispositifs d'aide aux élèves et de dédoublement et porte atteinte à la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. Cela ne nous semble pas une solution pour lutter contre le mal être des élèves et les difficultés croissantes rencontrées dans l'exercice de notre métier depuis de nombreuses années. Tout ceci n'est pas guidé par un souci pédagogique ni de réussite scolaire mais simplement pour faire des économies aux dépens de l'éducation de nos élèves.

Par ailleurs, nous sommes très inquiets à propos des conséquences que vont avoir les annonces du plan « Choc des savoirs » :

L'organisation matérielle de regroupements de niveaux va induire des contraintes telles sur tous les emplois du temps que les conditions d'étude pour les élèves et de travail pour les professeurs s'en trouveront encore dégradées.

L'éclatement du groupe classe dès la Sixième participera à casser le collectif de travail et produira sur les élèves les effets délétères que l'on observe déjà au lycée.

Les « classes de niveau » ont été abandonnées depuis plusieurs décennies parce qu'elles avaient prouvé leur inefficacité. Ce qui nous est présenté comme une innovation est donc en réalité une marche arrière d'au moins 50 ans et une régression.

Nous sommes également inquiets devant les dernières annonces du président E. Macron concernant d'autres modifications qui ne sont actées ni par des textes réglementaires, ni même par les dotations horaires réceptionnées dans les établissements :

Un nouvel enseignement obligatoire de théâtre deviendrait, selon ses propos, « un passage obligé » et « l'histoire de l'art retrouverait sa place au collège et au lycée », dès la rentrée prochaine.

S'il s'agit de nouveaux enseignements, ils ne connaissent pour l'heure ni horaire réglementaire ni moyens pour leur mise en œuvre. Il serait inacceptable, comme certaines hypothèses l'envisagent, qu'ils puissent être installés à la place d'horaires disciplinaires obligatoires. Il ne saurait être question de supprimer l'obligation scolaire de l'éducation musicale et des arts plastiques, ni de diminuer les horaires actuels.

De même, il ne pourrait être question que n'importe quel volontaire puisse mener un enseignement d'éducation morale et civique alors que les professeurs d'histoire-géographie sont les seuls formés à l'ensemble des questions qu'elle recouvre. L'appellation « instruction civique » utilisée par le président est une appellation réactionnaire qui montre qu'il ne s'agirait pas de former les élèves à devenir des citoyens émancipés.

Nous demandons donc une réévaluation de notre DGH en augmentant nos HP afin de retrouver plus de souplesse et de remettre en place nos dispositifs d'aide et dédoublement à la hauteur des nécessités dans le contexte que nous connaissons actuellement.